

Vous venez d'avoir 16 ans

pensez au

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes filles et jeunes hommes
nés en avril, mai et juin 2008
sont invités à se présenter à la Mairie du domicile,
après la date anniversaire, munis :

- du livret de famille
- de la carte d'identité

afin d'effectuer le recensement citoyen.

Une attestation leur sera délivrée, attestation
demandée lors d'examens,
concours, permis de conduire, etc...